

## Accord de l'Interprofession laitière

Réunis à l'initiative de Bruno Le Maire, Ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, les présidents des trois familles de l'interprofession laitière sont parvenus à un accord sur l'évolution des indicateurs de tendance du prix du lait pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2010.

Henri Brichart, Président de l'interprofession laitière - le CNIEL - et Président de la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL), Gérard Budin, Président de la Fédération nationale des coopératives laitières (FNCL), et Olivier Picot, Président de la Fédération nationale des Industriels laitiers (FNIL), ont trouvé un accord afin de poursuivre, au 2<sup>ème</sup> trimestre 2010, l'application des indicateurs issus de l'accord du 3 juin 2009.

En outre, l'interprofession laitière s'est engagée à aménager 3 nouveaux indices avant le 31 mai 2010, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet prochain :

- un indice sur l'évolution comparée du prix du lait entre l'Allemagne et la France,

- un indice sur les coûts de production du lait,

- un indice relatif à la valorisation des produits laitiers.

Les pouvoirs publics veilleront à la stricte application de ce calen-

drier afin de conserver notre compétitivité et l'excellence de la filière laitière française.

Enfin, Bruno Le Maire a rappelé sa mobilisation et son engagement pour développer une stratégie de performance au bénéfice de tous les acteurs de la filière laitière française à moyen terme. Cette stratégie passe par :

- la mise en place de relations contractuelles écrites entre producteurs et industriels afin de donner de la visibilité à chaque partenaire, notamment sur les volumes et les prix ; une expérimentation débutera dans les régions Basse-Normandie et Bretagne, en parallèle de la discussion du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui débutera le 17 mai au Sénat ;

- le renforcement du rôle de l'interprofession notamment pour élaborer des indicateurs de prix : les conclusions de la Présidence espagnole lors du Conseil des Ministres hier à Bruxelles ont confirmé qu'une évolution du droit européen de la concurrence est engagée ;

- un maintien et un renforcement des outils communautaires d'intervention afin de réduire la volatilité des marchés ainsi que la mise en place d'un observatoire communautaire sur les volumes, les prix et les marges dans la filière laitière.